
Le gnomon

Publié le 29/03/2012



Le gnomon désigne un cadran solaire à plusieurs faces, emblème des notaires depuis Louis XIV.

La devise des notaires est associée depuis Louis XIV à **leur emblème : le gnomon.**

Le terme de gnomon est la retranscription littérale du mot grec signifiant « connaître ». A l'origine, il s'agissait d'un simple bâton posé en terre pour calculer l'heure au soleil. **Le gnomon a désigné par la suite le cadran solaire à plusieurs faces** sur lequel il est planté. Il s'agit d'un cadran solaire **donnant l'heure vraie** de même que les notaires expriment la vérité et la volonté des parties dans leurs contrats.

C'est l'emblème du notariat depuis Louis XIV : « comme le bâtonnet éclairé par le soleil marque le temps sur le cadran par son ombre, le notaire éclairé par la Loi marque la volonté des parties sur son acte avec la même exactitude ».